

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2019



L'an 2019 et le 21 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, M. BOURY Pascal, M. BERNARD Hervé, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, Mme BUSSON Sophie, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme VAILLANT Monique, M. MARTIN Jonathan

Excusées ayant donné procuration : Mme BAUCHE Marie-Annick à M. MICHEL Eric, Mme GUILLERET Nathalie à Mme MONNERAYE Céline

A été nommé secrétaire : M. MARTIN Jonathan



R.G.P.D. Convention entre la communauté de communes et la commune de Lizio

Le Président "De L'Oust à Brocéliande Communauté" rappelle que la loi « Informatique et Liberté » oblige toute personne morale utilisatrice de données personnelles à mettre en place un **R**èglement **G**énéral de **P**rotections des **D**onnées (RGPD). Pour ce faire, De l'Oust à Brocéliande Communauté a engagé une réflexion afin de mettre en place ce service au niveau du territoire. Les élus se sont accordés sur une mutualisation du service au niveau de la communauté de communes.

Le conseil municipal de Lizio a validé pour les deux prochaines années, la mutualisation du service RGPD avec la communauté de communes ainsi que le principe de répartition du cout comme présenté ci-dessous :

Collectivités	Coût par commune et pour OBC*
Augan	1 577 €
Beignon	1 577 €
Bohal	1 577 €
Carentoir	1 577 €
Caro	1 577 €
Courmon	1 577 €
Guer	1 577 €
La Gacilly	1 577 €
Lizio	1 577 €
Malestroit	1 577 €
Missiriac	1 577 €
Monteneuf	1 577 €
Pleucadeuc	1 577 €
Porcaro	1 577 €
Réminiac	1 577 €
Ruffiac	1 577 €
Saint-Abraham	1 577 €
Saint-Congard	1 577 €

Saint-Guyomard	1 577 €
Saint-Laurent-sur-Oust	1 577 €
Saint-Malo-de-Beignon	1 577 €
Saint-Marcel	1 577 €
Saint-Martin-sur-Oust	1 577 €
Saint-Nicolas-du-Tertre	1 577 €
Sérent	1 577 €
Tréal	1 577 €
O.B.C.	3 154 €



Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire
"De L'Oust à Brocéliande Communauté"
Application de la règle du droit commun

Vu l'avis du conseil communautaire en date du 23 mai 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, valide, à compter du prochain mandat, la répartition des sièges du conseil communautaire telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Nombre de conseillers communautaires titulaires
GUER	8
LA GACILLY	5
CARENTOIR	4
SERENT	4
MALESTROIT	3
BEIGNON	2
PLEUCADEUC	2
AUGAN	2
RUFFIAC	2
SAINT-GUYOMARD	1
SAINT-MARTIN-SUR-OUST	1
CARO	1
MISSIRIAC	1
SAINT-MARCEL	1
BOHAL	1
COURNON	1
MONTENEUF	1
SAINT-CONGARD	1
LIZIO	1
PORCARO	1
TREAL	1
SAINT-ABRAHAM	1
SAINT-MALO-DE-BEIGNON	1
SAINT-NICOLAS-SUR-OUST	1
REMINIAC	1
SAINT-LAURENT-SUR-OUST	1



NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme devant être numérisés avec une mise en ligne sur la plateforme nationale «Géoportail de l'urbanisme», le conseil municipal a décidé d'adhérer au service de numérisation des documents d'urbanisme proposé par le Pays de Ploermel-Cœur de Bretagne.



TARIF GARDERIE PERI-SCOLAIRE 2019/2020

La garderie péri-scolaire est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h30 à 08h40 et de 16h20 à 18h30.

Les tarifs de la garderie, qui s'appliquent dès 16h20, sont les suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :	Le matin :	Gratuit
	De 16h20 à 18h00 :	0,50 € par enfant
	De 18h00 à 18h30 :	0,50 € par enfant
	2,00 € supplémentaire par enfant, par tranche de 15 minutes, si dépassement de l'horaire.	



ASSAINISSEMENT 2018 : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE ET COMPTE D'AFFERMAGE

L'assemblée a pris connaissance du compte d'affermage du service assainissement ainsi que le rapport annuel du délégataire de ce service (SAUR) pour l'année 2018. Revient à la commune au titre de l'année 2018 une somme de 20.732,71 euros.

En ce qui concerne la conclusion du rapport annuel, il est préconisé au niveau de la station du Val Jouin : la mise hors d'eau du coffret électrique de commande, la mise en place d'une télétransmission et d'une poire de niveau.

